

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/MCB

Objet
COMPTE DE GESTION DE
L'AERODROME DE ROYAN-MEDIS
Exercice 1976

70183

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

10 décembre 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf
le quatorze décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, BOUTET, Melle FOUCHE, MM. BOUCHET,
BUJARD, DUFOUR, PAPEAU, POUMAILLOUX, TETARD, NAULIN, BOISARD,
GUICHAOUA, BROTREAU, BERLAND, BOULAN, DUFELL, CABAL, TAP,
PELLETIER, Mme TACQUET, M. POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. BOUCHET, LACHAUD par M. BOUTET,
FABER par M. LIS, MAURELLET par M. BOISARD.

Absents : MM. MONTRON, VIAUD.

M PELLETIER a été élu Secrétaire.

En application de l'article 11 du contrat de gestion du
23 Novembre 1973, le compte de gestion de l'Aérodrome pour
l'exercice 1976 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce compte fait apparaître :

En recettes	57 681,14 F
En dépenses	77 352,91 F

Soit un déficit de	19 671,77 F

pris en charge par le gestionnaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date
du 18 Avril 1979,

DECIDE :

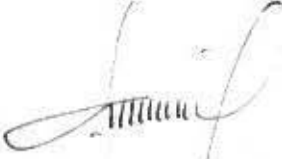
- d'approuver le compte de gestion de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS
pour l'exercice 1976 dont les résultats sont indiqués ci-
dessus.

.../...

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et ans susdits.
Ont signé au Registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre LIS.

SOUS-PRÉFECTURE D'ARFORKI
ARRIVÉE LE
24. DEC. 1979
DÉLIBÉRATION EXÉCUTIVE
1 Art. 46 du C. M. I

AERO CLUB de ROYAN

Aérodrome de Royan-Médis - Accord de gestion du 23 NOV. 1973 -

Gestion comptable de l'année 1976

R E C E T T E S

D E P E N S E S

Taxes d'attestation et redevances diverses	6981	14	
Exploitation du foin	700	-	sur les aires de manœuvre et de dégivrement
Indemnité de gestion	50000	-	Art. 12 de l'accord.
Total des recettes	<u>57681</u>	<u>14</u>	
Excédent des dépenses	19674	77	A la charge du gestionnaire
<i>Rabaisse</i>	<u>77352</u>	<u>91</u>	

- Assurance de R.C. "Exploitant d'aéroports"	3652	91	Police GAN n° 760 005 456
- Assurance incendie Participation	1200	-	Police GAN n° 733 100 114 - sur un total de fr: 3652,91
- Electricité, eau, fuel domestique	10000	-	Sur un total de fr: 21396,98
- Téléphones	7000	-	fr: 21129,43
- Frais de bureau	2000	-	fr: 4905,55
- Personnel de secrétariat	9000	-	50 % de 18000
- Femme de ménage	1500	-	50 % de 3000
- Personnel chargé des tâches prévues à l'art. 7 de l' accord (surveillance, assistance des avions, avi- taillement en carburant, etc...)	36000	-	Estimation : 12 m x 2000 = 24000 Charges sociales : 12000 (sur un total de fr: 197937,92)
- Nettoyage des aires d' atterr. et entretien des bâties	4000	-	Faizait
- Contribution ux amortiss. Semours	3000	-	Mobilier et matériels divers appartenant à l'A.C.
- Total des dépenses	<u>77352</u>	<u>91</u>	

